



**Municipalité de la  
Commune d'Arzier - Le Muids**

**Préavis No 17/2015  
Au Conseil communal**

**Demande de crédit supplémentaire au  
budget 2015 pour un total de CHF 57'670.--**

Délégué municipal

*M. Eric Hermann, Syndic*

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères,  
Messieurs les Conseillers,

## 1. Préambule

Conformément à l'article 10 du Règlement sur la comptabilité des communes ainsi qu'à l'article 96 du Règlement du Conseil communal, la Municipalité vous soumet ci-après une demande de crédit supplémentaire destiné à couvrir des charges imprévues lors de l'élaboration du budget de l'année en cours.

## 2. Demande de crédit supplémentaire

<b>Compte N° 11.30</b> Remplacement du secrétaire municipal "deux mois en binôme"	<b>CHF</b>	<b>20'000.--</b>
<b>Compte N° 11.31</b> Frais d'étude suite à la motion M. Denis Berger	<b>CHF</b>	<b>8'000.--</b>
<b>Compte N° 13.30</b> Travaux d'utilité publique pour trois "non entrée en matière (NEM)" en collaboration avec l'EVAM, occupée 12 mois au lieu de 9	<b>CHF</b>	<b>3'600.--</b>
<b>Compte N° 1402.31</b> Soutien exceptionnel à la Société de développement pour l'organisation de diverses manifestations	<b>CHF</b>	<b>5'000.--</b>
<b>Compte N° 1404.36</b> Achat des cartes journalières CFF (augmentation des tarifs CFF)	<b>CHF</b>	<b>1'070.--</b>
<b>Compte N° 3202.31</b> Remplacement de la citerne d'eau du Vermeilley	<b>CHF</b>	<b>16'000.--</b>
<b>Compte N° 3507.31</b> Modification de l'éclairage de la nurserie	<b>CHF</b>	<b>4'000.--</b>

<b>Total des crédits supplémentaires demandés</b>	<b>CHF</b>	<b>57'670.--</b>
---	------------	------------------

## 3. Commentaires

### 3.1. Remplacement de personnel

La Municipalité a, suite à la démission du secrétaire municipal en place, engagé son remplaçant dès le 1<sup>er</sup> juillet 2015.

### 3.2. Honoraires

La Municipalité, suite à la motion de M. Denis Berger, a mandaté un bureau d'architecte afin d'étudier le coût de transformation/rénovation du bâtiment de feu Jaquet Maurice.

### *3.3. Personnel intérimaire*

La Municipalité a convenu avec l'EVAM d'occuper trois personnes toute l'année y compris l'hiver, ce qui n'était pas prévu lors de l'établissement du budget initial

### *3.4. Manifestations*

La Municipalité soutient la société de développement pour l'organisation de diverses manifestations.

### *3.5. Aides individuelles aux loisirs - Achat carte CFF*

Lors de la commande des cartes journalières 2015 - 2016, les CFF nous ont informé que le prix d'achat avait augmenté.

### *3.6. Achat de biens et de services*

La citerne d'eau a du être réparée en urgence car elle était perforée.

### *3.7. Achat de biens et de services*

Pour le confort des bébés, la modification de l'éclairage de la nurserie est nécessaire.

## **4. Conclusions**

---

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### **le Conseil communal d'Arzier - Le Muids**


- vu le préavis municipal N° 17/2015 relatif à une demande de crédit supplémentaire au budget 2015 pour un total de CHF 57'670.--,
- vu le rapport de la commission des finances,
- ouï les conclusions de la commission des finances,
- attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **décide**

1. d'adopter le préavis municipal N° 17/2015 relatif à une demande de crédit supplémentaire au budget 2015 pour un total de CHF 57'670.--,

2. d'accorder un crédit de CHF 57'670.-- pour le financement de ce dépassement.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 31 août 2015, pour être soumis au Conseil communal d'Arzier - Le Muids.

Le Syndic  
  
Eric Hermann

Au nom de la Municipalité



Le Secrétaire  
  
Jean-Pierre Roland